

AVIS DE L'OCRCVM

Avis sur les règles Note technique

Règles des courtiers membres

Destinataires à l'interne :
Affaires juridiques et conformité
Détail
Formation
Haute direction
Inscription
Institutions

Personne-ressource :

Rossana Di Lieto

Vice Présidente à l'inscription et aux plaintes

416 943-6911

rdilieto@iiroc.ca

11-0033

Le 24 janvier 2011

Compétences requises par l'OCRCVM – Cours sur la négociation des options

À compter du 30 janvier 2011, CSI lancera son nouveau Cours d'initiation aux produits dérivés et sur la négociation des options (le « PDNO »)¹. Ce nouveau parcours d'apprentissage/d'aptitudes est lancé à la demande de l'OCRCVM et vise à offrir une classe de compétences plus directe, plus ciblée et plus efficace aux personnes qui souhaitent être autorisées par l'OCRCVM pour la négociation d'options.

Le PDNO regroupe en substance le Cours d'initiation aux produits dérivés (le « CIPD ») et le Cours sur la négociation des options (le « CNO ») actuels en un seul cours suivi d'un seul examen de 3 heures. À cet égard, les chapitres du CIPD et du CNO qui se chevauchent ont été retirés du matériel didactique, tout comme le contenu plus particulier aux contrats à terme standardisés (qui se retrouvera dans le Cours sur la négociation de contrats à terme) et le contenu sur les opérations hors bourse. Pour plus de précisions, nous invitons les membres de l'OCRCVM à consulter le site Web de CSI à l'adresse www.csi.ca

¹ La version française du cours sera lancée le 30 mars 2011.



CSI continuera d'offrir séparément le CIPD et le CNO aux personnes qui souhaitent suivre ces cours sans nécessairement obtenir un permis de négociation ou à celles qui souhaitent suivre une démarche plus progressive avant d'obtenir le permis de négociation d'options.

Exigences visant les demandes d'inscription

Les personnes ayant suivi le PDNO devraient préciser « Autres » à la rubrique 8 de l'Annexe 33-109A4 ou dans l'avis sur les modifications de compétences correspondant dans la BDNI et indiquer dans la zone texte qu'elles ont suivi le « Cours d'initiation aux produits dérivés et sur la négociation des options ». Le PDNO fait l'objet des délais normaux visant les cours requis prévus à la Règle 2900 Partie II des courtiers membres.